

Solvay Brussels School of Economics and Management

Guide de l'étudiant

Année académique **2011-2012**



Solvay Brussels School
Economics & Management

Informations
générales



Solvay Brussels School
of Economics and Management

Guide de l'étudiant

Année académique 2011-2012

Table des matières

Le Mot du Doyen de la Faculté	5
Le calendrier facultaire	8
Où s’informer ?	9
Pages web	9
Les valves	10
Le Bureau Étudiant (BE Solvay)	10
Le Cercle Solvay	10
Secrétariats de la Faculté	12
Permanences du Doyen	13
Informations liées aux études	14
L’année académique	14
Horaire de cours	14
Choix et inscription aux cours à options	14
Inscription aux travaux pratiques (TP)	15
Dispenses	15
Les évaluations	15
Les examens	15
Visite des copies	17
Délibération et proclamation	17
Les conditions de réussite	17
Règlements des examens	17
Aide à la réussite et guidances	18
Inscription à la seconde session	18
Avis pédagogiques	18
Programme d’échanges	19
Les documents officiels	19
Visite médicale	19
La rumeur	19
Informations pratiques	20
Salles informatiques	20
Campus, localisation des auditorios et repérage des locaux	20
Organisation de la Faculté	21
La Faculté	21
Les instances de décision	22
Présidents de Jury	23
Élections facultaires	23
Les règles de vie en commun	24

L’étudiant à la Faculté



Le mot du doyen de la Faculté

À l'occasion de cette rentrée académique 2011-2012, j'ai le plaisir et l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre nouvelle Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM).

« Nouvelle » car notre Faculté a juste un an. Auparavant, elle faisait partie de la Faculté SOCO (Faculté des Sciences Politiques, Sociales et Économiques/Solvay Business School), et est le résultat de la fusion de deux départements, celui des Sciences Économiques et celui de la Solvay Business School, créée en 1903 sous l'impulsion d'Ernest Solvay.

La Faculté a la particularité d'être « entière », en ce sens que nous offrons des enseignements en économie et en management à tous les niveaux de l'enseignement supérieur : Bacheliers, Masters, Masters Spécialisés, Masters Complémentaires Conjointes, Écoles Doctorales, et formation continue (ou Executive Education) pour les professionnels. Faire partie de l'ULB signifie que nos professeurs à temps plein allouent une partie de leur temps à la recherche scientifique, ce qui permet d'enrichir naturellement la qualité de leur cours. Le Centre Emile Bernheim, le DULBEA, et ECARES sont trois centres de recherche importants, parmi d'autres de plus petite taille, abrités par la faculté. Cette dernière bénéficie également de l'expertise de plusieurs dizaines de professeurs extérieurs, professionnels de haut niveau, dont l'expérience et les compétences sont un atout majeur pour la SBS-EM.

Avec près de 3000 étudiants, la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management est une des plus grandes de l'Université. Elle bénéficie d'un nouveau bâtiment, dont la réalisation a été rendue possible grâce au soutien de l'ULB et de mécènes individuels et institutionnels qui croient en notre mission. Ce bâtiment contribuera à la qualité de notre enseignement et de notre recherche, ainsi qu'à l'image de notre faculté.

Je voudrais cependant insister sur le fait que la réputation de la SBS-EM dépend aussi et surtout de la qualité des étudiants qui s'y



inscrivent et des efforts d'apprentissage qu'ils réalisent durant leur séjour universitaire. Dans cette optique, nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir dans l'un des deux Bacheliers que nous organisons : celui des Sciences Économiques et celui d'Ingénieur de Gestion. À l'issue de votre bachelier, la Faculté offre une palette de quatre Masters (Ingénieur de Gestion ; Analyse, Conseil et Recherche Économiques ; Business Economics et Management Science) ainsi que des Masters en partenariat. Pour chacun de ces programmes, vous pourrez bénéficier de cours donnés en anglais ainsi que des relations que nous avons nouées avec près d'une centaine de partenaires dans le monde entier, pour passer un quadrimestre dans une université étrangère.

Pour terminer, je voudrais vous donner un petit conseil pour la réussite de vos études. Il se dit souvent qu'un cours étudié à trois reprises est un cours connu. Les professeurs et assistants sont là pour vous aider, n'attendez donc pas la fin d'un quadrimestre pour leur poser des questions. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions par l'intermédiaire du secrétariat facultaire, de vos représentants au Conseil Facultaire, ainsi que de bénéficier des possibilités offertes par le Bureau Étudiant Solvay et le Cercle Solvay. Vous trouverez dans ce guide des informations pratiques qui vous permettront d'organiser au mieux vos années à l'ULB.

Je vous souhaite des études fructueuses, passionnées, ainsi qu'une vie universitaire enrichissante.

Bruno van Pottelsberghe

Doyen de la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management

Le calendrier facultaire

Le calendrier académique est divisé en deux quadrimestres. Ceux-ci comportent douze semaines de cours, complétées par des semaines consacrées aux travaux personnels, aux guidances et à la récupération de cours. Au terme de ces deux quadrimestres ont lieu les sessions d'examens.

Jeudi	15 septembre 2011	Journée d'accueil des nouveaux étudiants (JANE)
Lundi	19 septembre 2011	Début des cours
Vendredi	23 septembre 2011	Séance solennelle de Rentrée (Bâtiment K)
Mardi	27 septembre 2011	Congé (Fête de la Communauté Française)
Lundi - Lundi	19 septembre 2011 au 17 octobre 2011	Inscriptions aux options du 1er quadrimestre
Mercredi	5 octobre 2011 (après-midi)	Après-midi sportive - suspension des cours à 14h00
Mercredi	5 octobre 2011	Journée de l'Europe à l'ULB
Mardi - Mercredi	1-2 novembre 2011	Congé (Fête de la Toussaint)
Vendredi	11 novembre 2011	Congé (Armistice)
Vendredi	18 novembre 2011	Congé (St Verhaegen)
Vendredi	23 décembre 2011	Fin des cours du 1er quadrimestre
Lundi	26 décembre 2011	Début des vacances d'hiver
Lundi	9 janvier 2012	Début des épreuves dispensatoires pour les BA1 et début de la 1ère partie de la 1ère session d'examens pour les autres
Samedi	28 janvier 2012	Fin de la session
Lundi - samedi	30 janvier au 4 février 2012	Semaine de suspension des cours
Lundi	6 février 2012	Reprise des cours (2ème quadrimestre)
Mercredi - Mercredi	1er au 15 février 2012	Inscriptions aux examens pour les BA1 et aux options du 2ème quadrimestre pour tous
Mardi	21 février 2012	Suspension des cours (Mardi gras)
Lundi	2 avril 2012	Début des vacances de printemps

Lundi	16 avril 2012	Reprise des cours
Mardi	1er mai 2012	Congé (Fête du travail)
Samedi	12 mai 2012	Fin des cours du 2ème quadrimestre
Lundi	14 mai 2012	Début de la 1ère session d'examens pour les BA1 (examens de janvier) et début de la 1ère session (2ème partie) d'examens de la Cellule Langues pour tous
Jeudi	17 mai 2012	Congé (Ascension)
Lundi	21 mai 2012	Début de la 1ère session d'examens (2ème partie) pour les autres cours
Lundi	28 mai 2012	Congé (Pentecôte)
Samedi	23 juin 2012	Fin de la 1ère session (2ème partie)
Lundi - Samedi	25 au 30 juin 2012	Délibérations des Départements de la Faculté (1ère session)
Mercredi	8 août 2012	Début de la 2ème session d'examens de la Cellule Langues
Lundi	13 août 2012	Début de la 2ème session d'examens pour les autres années d'études
Samedi	8 septembre 2012	Fin de la 2ème session
Mercredi - Vendredi	12-13-14 septembre 2012	Délibérations des Départements de la Faculté (2ème session)

Où s'informer ?

Pages web

Le portail étudiant **www.monulb.be** est l'interface digitale entre vous et l'Université. Vous y retrouverez vos horaires et les avis relatifs à l'organisation des cours. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail où vous retrouverez également un onglet qui concerne votre faculté.

Le site de la Faculté, **www.solvay.edu**, est également incontournable en matière de renseignements sur vos études et votre vie universitaire dans la Faculté : publications récentes, événements à venir, centres de recherche, annonces des grandes conférences, séminaires et journées d'études. Toute l'actualité de la Faculté y figure, jetez-y donc un coup d'œil régulièrement !

Si vous vous posez des questions sur vos études, sur les accès et les passerelles possibles, vous pouvez contacter Caroline Jean : +32 (0)2 650 65 93 – caroline.jean@ulb.ac.be.

Les valves

Les avis sont publiés sur le portail MONULB et **servent à informer quotidiennement les étudiants** de toute modification. C'est l'interface de communication entre les enseignants/assistants et les étudiants. **Elle doit donc être consultée tous les jours.**

Certaines communications officielles, (Ex.: Résultats d'examens), sont également affichées aux valves « papier » de la Faculté.

Valves « papier »

Sciences économiques - bâtiment H - niveaux 2-3

Ingénieur de gestion - bâtiment H - niveaux 2-3

Le Bureau Étudiant (BE Solvay)

Le Bureau Étudiant Solvay, dit BESolvay ou plus simplement BE, est le bureau des étudiants en Sciences économiques et Ingénieur de gestion. Il possède son propre site web : www.besolvay.com. Il est composé d'une équipe d'une centaine d'étudiants comme vous, qui sont concernés par leur Faculté et le bien être de tous les étudiants. Chaque année, une nouvelle équipe relance le challenge pour améliorer l'enseignement et la vie académique au sein de la SBS-EM. Cela se traduit d'une part au travers de l'amélioration de la vie quotidienne de l'étudiant via l'organisation d'événements tels que les dîners d'année, le Start'in Time dont vous pourrez bientôt profiter, la résolution de problèmes grâce aux délégués qui sont les porte-paroles de leur auditoire face aux professeurs. D'autre part, le BE assure la représentation des étudiants dans les conseils et autres commissions aux côtés des autorités de l'École et de l'Université. Au BE, vous trouverez toujours des personnes prêtes à vous aider! Rendez-vous au Solvay Entraide et Publication (SEP), dans le nouveau bâtiment, où vous pourrez vous procurer syllabi, aide et conseils!

Le Cercle Solvay

Le Cercle Solvay est depuis bientôt 100 ans une association étudiante de la SBS-EM. Ses principaux objectifs sont de promouvoir le principe du libre-examen et la convivialité au sein de la Faculté ainsi que de l'Université en général. Derrière ces quelques termes, se cache une des plus importantes associations étudiante de l'ULB. En effet, le Cercle Solvay est composé de comités qui, chaque année, organisent de nombreuses activités tels que des soirées, un bal, un voyage au ski, une après-midi Beach Volley sur le campus, un baptême, etc. Des services sont

également proposés : vente de syllabi et de résumés de cours en partenariat avec le BE Solvay, le Campus Recruitment, organisé en collaboration avec la Faculté, ainsi que des activités culturelles et sociales.

Vous trouverez tous les détails de ces activités et services sur le site Internet : www.cercle-solvay.be. Le Cercle peut être est un excellent partenaire du parcours étudiant et est heureux de vous accueillir au sein de ses locaux. Il est bien sûr possible de participer aux activités de façon plus active en devenant délégué de Cercle!

Secrétariats de la Faculté

Un problème ? Un étalement de votre programme d'études ?
 Une modification d'inscription ? Un changement d'adresse ?
 Une modification de choix d'options ? Un report de notes ou une dispense de cours ? Un dépôt d'un certificat médical (absence aux cours ou aux examens) ? Un retrait de diplôme ?

N'hésitez jamais à solliciter de l'aide auprès du secrétariat, mais aussi auprès du Président de Jury ou des enseignants. Ils sont là pour vous aider et vous soutenir.

Une liste complète de vos secrétariats se trouve ci-après.

Secrétariats		Permanences	Tél.	E-mail	Bureau
Solvay Brussels School of Economics and Management					
Décanat	Muriel Cogghe	Du lundi au vendredi : 14h00 à 17h00	02 650 48 53	Muriel.Cogghe@ulb.be	H3.142
Sciences économiques					
1er cycle	Nicole Vanderroost	Du lundi au vendredi : 9h00 à 11h30 Le mardi et le jeudi : 14h à 15h30	02 650 40 03	Nicole.Vanderroost@ulb.ac.be	H3.146
2e/3e cycle	Patricia Moreau	Du lundi au vendredi : 9h00 à 11h30 et le mercredi : 14h00 à 15h30	02 650 39 10	Patricia.Moreau@ulb.ac.be	H3.144
Ingénieur de Gestion					
1er cycle	Chantal Vandebroek	Du lundi au vendredi : 9h00 à 11h30 et sur rendez-vous l'après- midi	02 650 41 08	Chantal.Vandebroek@ulb.ac.be	H3.145
2e cycle	Natalie Tricnot	Du lundi au vendredi : 9h00 à 11h30 et sur rendez-vous	02 650 41 74	Natalie.Tricnot@ulb.ac.be	H3.143

Permanences du Doyen

Si vous souhaitez rencontrer le Doyen, veuillez prendre un rendez-vous auprès de Muriel Cogghe : Muriel.Cogghe@ulb.ac.be.

Informations liées aux études

L'année académique

L'année académique est organisée en deux quadrimestres :

- le premier court de la mi-septembre à fin décembre
- le second court de début février à mi-mai.

La plupart des cours sont dispensés sur un quadrimestre à raison de deux ou trois heures par semaine. Certains enseignements se donnent sur deux quadrimestres. L'évaluation d'un cours s'opère à la fin du quadrimestre où il a été dispensé : en janvier pour les cours du premier quadrimestre, et fin mai/début juin pour les cours du deuxième quadrimestre.

Horaire de cours

Les horaires des cours sont publiés dans GEHOL auquel vous pouvez accéder via www.monulb.be.

Choix et inscription aux cours à options

Durant vos études, votre programme de cours se divisera presque toujours en un module de cours obligatoires et un module de cours à option.

Les cours obligatoires doivent être suivis par tous les étudiants.

En ce qui concerne les cours optionnels, les étudiants doivent les choisir dans une liste qui leur est proposée. Ce choix s'opère obligatoirement via le portail MonULB.

Dans le courant du mois d'octobre, tous les étudiants doivent préciser les cours à option qu'ils choisissent.

**Inscription aux options du 1^{er} quadrimestre :
du 19 septembre au 17 octobre 2011.**

**Inscription ou modification du choix des options du 2^e
quadrimestre : du 1^{er} au 15 février 2011.**

Attention, cette démarche est impérative : vous ne serez autorisé à présenter vos examens que si vous avez rempli cette formalité !

Un conseil : avant de choisir vos cours à option, prenez note de l'horaire des cours et évitez de choisir des cours qui se donnent au même moment.

Les étudiants doubleurs doivent aussi remplir cette formalité, y compris pour les cours pour lesquels ils bénéficient d'un report de note.

Inscription aux travaux pratiques (TP)

En début d'année, les étudiants de BA1 et BA2 de Sciences économiques et Ingénieur de gestion doivent s'inscrire aux travaux pratiques, plus communément appelés TP. L'inscription aura lieu du lundi 12 septembre au vendredi 16 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au H3.162 et du lundi 19 septembre au vendredi 23 septembre de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au H3.147. L'inscription faite, vous obtenez le numéro du groupe auquel vous êtes inscrit, ce qui vous permet de savoir à quelles séances participer. Attention, il n'est pas possible de choisir son groupe ni d'en changer durant l'année !

Dispenses

Vous pensez pouvoir être dispensé d'un ou plusieurs cours ? Vous pouvez vous adresser à votre secrétariat afin de connaître les conditions et d'effectuer une demande de dispense(s).

Les étudiants n'ayant pas suivi de cours de néerlandais durant les deux dernières années du secondaire peuvent faire une demande de dispense en néerlandais. Comment ? En complétant un dossier à déposer auprès de leur secrétariat au plus tard le vendredi 7 octobre à 11h30. Si la dispense est accordée, les étudiants doivent alors suivre le cours d'allemand à la place. Toutes les précisions utiles sont disponibles au secrétariat de votre programme.

Les évaluations

Il y a généralement trois types possibles d'évaluation d'un enseignement ou d'un séminaire :

- un examen écrit,
- un examen oral,
- la réalisation d'un travail écrit.

Durant le premier cycle, l'examen écrit est le plus courant. Chaque enseignant précisera, à son cours, les modalités d'évaluation de son enseignement.

Les examens

Tout au long de vos études, les examens auront lieu aux mêmes périodes. La première session intervient en janvier pour les cours se terminant en décembre et fin mai/début juin, pour les cours du deuxième quadrimestre. La deuxième session a lieu dans la deuxième moitié du mois d'août et la première semaine de septembre.

Pour la première BA uniquement, cette organisation est quelque peu différente. Pour les cours terminés à l'issue du premier quadrimestre, les étudiants passent en janvier une **session dite d'« épreuves dispensatoires »** qui se présente comme un examen, mais qui n'est pas stricto sensu l'examen de première session. L'étudiant reçoit une évaluation pour cette épreuve dispensatoire.

S'il est satisfait de cette évaluation, il peut ne pas passer l'examen de première session qui a lieu en juin, la note obtenue est alors comptabilisée dans l'épreuve de 1ère session.

S'il n'est pas satisfait de cette évaluation, il peut passer l'examen de première session en juin (voir ci-dessous les modalités pratiques).

En première BA, donc, formellement, la première session a lieu uniquement fin mai/début juin et concerne tous les cours dispensés pendant l'année, au premier et au deuxième quadrimestre. Mais il existe cette épreuve dispensatoire en janvier pour les cours du premier quadrimestre.

En 1ère BA, quels cours du premier quadrimestre repasse-t-on en juin ?

Sauf avis contraire de l'étudiant, toutes les notes de l'épreuve dispensatoire seront reportées automatiquement en juin. Si l'étudiant souhaite passer ou repasser ce qui est alors l'examen de première session, il doit le mentionner entre le 1er et le 15 février à 12h00 (voir ci-dessous les modalités pratiques). Attention, dans ce cas, la note de l'épreuve dispensatoire est définitivement abandonnée. Seule comptera l'évaluation de juin, qu'elle soit supérieure ou inférieure.

Quels cours repasse-t-on si l'on a une deuxième session ?

En deuxième session, on repasse automatiquement et obligatoirement, tous les cours pour lesquels on n'a pas obtenu la note de 10/20 au moins lors de l'examen de première session. Si on le désire, on peut aussi repasser un ou plusieurs cours pour le(s)quel(s) on a obtenu une note au moins égale à 10/20. Dans ce cas, il faut l'indiquer lors de son inscription en deuxième session (voir ci-dessous les modalités pratiques). Attention, dans ce cas, la note de l'examen de juin est définitivement abandonnée. Seule comptera l'évaluation de septembre, qu'elle soit supérieure ou inférieure.

Quels cours repasse-t-on si l'on double une année ?

Si l'on double une année, on repasse automatiquement et obligatoirement, tous les cours pour lesquels on n'a pas obtenu la note de 12/20 au moins lors de l'examen de l'année précédente.

Visite des copies

Ce que l'on appelle « visite des copies » est un droit de regard sur la correction de votre feuille d'examen et les points obtenus. C'est l'occasion de rencontrer les professeurs et de leur poser des questions sur l'examen passé. Attention, une visite des copies n'est en aucun cas une négociation de points. Le lieu et la date de la visite des copies sont généralement indiqués au bas de la liste des points affichés aux valves « Examens ». Les horaires des visites sont communiqués **via le portail MON ULB**.

Délibération et proclamation

Une fois que tous les résultats sont sortis, les professeurs se réunissent afin de délibérer les résultats des étudiants. Les délibérations terminées, la proclamation peut avoir lieu. Durant cette séance, les présidents de jurys citent le nom et le grade des étudiants qui ont réussi. La liste est ensuite affichée aux valves. Les grades possibles sont Satisfaction (S), Distinction (D), Grande Distinction (GD) ou La Plus Grande Distinction (LPGD). Si vous avez échoué en 1ère session, vous êtes Ajourné (AJ).

Les conditions de réussite

Pour réussir son année académique, la règle générale d'application est la suivante : il faut obtenir une moyenne au moins égale à 12/20 sur l'ensemble de ses examens et n'avoir aucune note inférieure à 10/20.

En dehors de ces conditions, l'étudiant est en situation d'échec, que doit apprécier le jury de délibération.

Règlements des examens

Pour chacun de vos examens, il est obligatoire d'être en possession de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant munie d'une photo et plastifiée. Dans le cas contraire, vous pouvez vous voir interdire l'accès à l'examen. Sauf avis contraire express de l'enseignant, il est strictement interdit d'être en possession d'un appareil, même éteint, lors d'un examen oral ou écrit (calculatrice - sauf autorisation du Professeur - GSM, Palm, lecteur MP3, etc.). Tout étudiant surpris avec un appareil verra son examen immédiatement annulé.

Veillez à arriver à l'heure. Dès que l'examen a commencé, les étudiants ne sont plus admis dans l'auditoire.

Toute tentative de fraude sera sanctionnée sévèrement.

Un règlement des examens est disponible sur demande auprès de vos secrétariats.

Aide à la réussite et guidances

Une aide particulière dénommée « guidance » est exclusivement réservée aux étudiants de 1^{ère} année de BA. Elle vous permet de mettre toutes les chances de votre côté. Cette aide porte sur l'acquisition des méthodes de travail et des concepts de base, ainsi qu'une simulation d'examen écrit. Les guidances visent aussi à vous encourager à la recherche personnelle et à vous autoévaluer.

Les guidances sont prévues sous forme de permanences (voir valves). L'accès à ces guidances est totalement libre et anonyme : les assistants qui les assurent sont là pour vous aider à réussir votre année et pour répondre à vos questions.

Vos présidents de jury vous informeront des guidances disponibles.

Inscription à la seconde session

Si vous avez été ajourné par le jury de délibération en juin, vous devez impérativement vous inscrire à la deuxième session. La date d'inscription vous sera également communiquée via MonULB.

Attention, cette inscription est obligatoire. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas passer votre 2^e session !

Avis pédagogiques

L'avis et la participation des étudiants ne sont pas attendus et espérés uniquement au moment des élections. Il existe un mécanisme de prise d'avis sur les enseignements, les enseignants et les assistants. C'est ce qu'on appelle les avis pédagogiques. À partir de la 2^e BA, on procède une fois par an à la collecte et au dépouillement de ces avis pédagogiques.

Ces avis sont des questionnaires par lesquels les étudiants, qui ont réussi leur année, évaluent les prestations de leurs enseignants et assistants pour les cours de l'année précédente.

Les avis pédagogiques sont importants pour les professeurs et pour les assistants. C'est grâce à ce feedback qu'ils pourront, le cas échéant, tenir compte des remarques formulées sur l'organisation de leurs cours. En outre, ces avis rentrent en ligne de compte pour le renouvellement de mandats ou pour les promotions.

Après la collecte, deux commissions sont chargées d'analyser les avis. La première commission concerne les enseignants et la deuxième, les assistants. Les délégués étudiants ont un rôle déterminant à jouer au sein de ces Commissions pédagogiques.

Programme d'échanges

Participer à un programme d'échange est une opportunité de découvrir un autre pays, une autre culture, une autre langue, etc. Les destinations sont nombreuses et variées. Vous étudiez dans une autre langue un programme de cours qui remplace celui que vous auriez reçu à l'ULB. Vous passez vos examens dans votre université d'accueil et les résultats obtenus sont comptabilisés.

Une participation à un programme d'échange est obligatoire dans le cadre du Master en Ingénieur de gestion et dans la finalité *Management Science* du Master en Sciences économiques. Cette participation est optionnelle dans les autres finalités de Sciences économiques. Pour plus d'informations : Tamara Schuller, Programme international Solvay : tamara.schuller@ulb.ac.be - 02 650 41 68 - www.solvay.edu/international.

Enfin, les étudiants étrangers en échange dans notre université sont accueillis par le bureau du Programme International (PI). Pour plus d'informations, veuillez consulter www.solvay.edu/exchange-students.

Les documents officiels

Lors de votre inscription, en plus de votre carte d'étudiant, vous recevez les documents destinés aux allocations familiales, à la mutuelle, aux transports en commun et un certificat de fréquentation. Le service des inscriptions se tient à votre disposition pour délivrer des attestations de réussite.

Visite médicale

Lors de votre inscription, vous recevez une farde médicale. Celle-ci contient toutes les informations sur le service médical de l'ULB ainsi qu'une convocation pour un test de dépistage de la tuberculose. Dans le courant de l'année, vous recevrez aussi une convocation pour une visite médicale.

Seuls les étudiants en ordre de formalités médicales sont admis à présenter les examens. Ce service médical est également à votre disposition pour tous les problèmes de santé auxquels vous pourriez être confronté (02 650 29 29).

La rumeur

La rumeur est mauvaise conseillère. Durant l'année et pendant les sessions, des rumeurs multiples et variées circulent. La majorité d'entre elles ne reposent sur aucun fondement. Ne les prenez donc pas pour argent comptant. Seules les informations délivrées par les personnes ou les sources compétentes – règlements, présidents de jury, secrétariat – doivent être prises en considération.

Informations pratiques

Salles informatiques

La Faculté dispose de salles informatiques permettant l'utilisation de programmes généraux et didactiques. Les étudiants de la Faculté sont autorisés à utiliser ces salles gratuitement pour autant qu'ils respectent scrupuleusement les conditions d'utilisation. Vous y disposerez d'emplacements pour ordinateurs portables ainsi que d'une connexion réseau par câble ou WIFI. Cet accès libre s'effectue dans les salles Renaissance III, IV et V au bâtiment J. Pour plus d'informations : <http://padi.ulb.ac.be/dokuwiki/doku.php>

Campus, localisation des auditorios et repérage des locaux

Les bureaux des secrétariats de votre Faculté sont situés au 3^{ème} étage du bâtiment H sur le Campus du Solbosch.

L'ULB a quatre sites principaux d'implantation : les campus du Solbosch, de la Plaine, d'Erasme et de Charleroi.

Le **Campus du Solbosch** accueille principalement les Facultés de Sciences humaines qui comprennent, outre notre Faculté, la Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education, la Faculté de Philosophie et Lettres, la Faculté de Droit et de Criminologie, la nouvelle Faculté des Sciences sociales et politiques ainsi que celle d'Architecture et des Sciences appliquées.

Le **Campus de la Plaine** accueille la Faculté des Sciences et l'Institut de Pharmacie.

Le **Campus Erasme** accueille la Faculté de Médecine, l'Institut des Sciences de la Motricité (ISM) et l'École de Santé Publique (ESP).

Enfin, le **Campus de Charleroi** accueille l'Institut de biologie et de médecine moléculaires de la Faculté des Sciences et certains programmes de la Faculté de Sciences sociales et politiques.

Comment trouver un auditoire ?

Les auditorios commencent toujours par une ou plusieurs lettres suivies d'un chiffre et d'un numéro.

La **première lettre** indique le bâtiment,

La **deuxième lettre** éventuelle signale la porte d'entrée,

Le **premier chiffre** indique le niveau,

Les **chiffres suivants** indiquent le numéro de local.

Par exemple, l'auditoire H2.215 indique qu'il s'agit du bâtiment H, au 2^e niveau, au local 215. Par exemple, l'auditoire UB5.132 indique qu'il s'agit du bâtiment U, porte B, au 5^e niveau, au local 132.

La majorité de vos cours et de votre vie universitaire se déroulera sur le campus du Solbosch (voir plan ci-dessous).

Organisation de la Faculté

La Faculté

La Faculté a en charge la gestion des Bacheliers (BA) (1^{er} cycle) et des Masters (MA) (2^e cycle), à savoir :

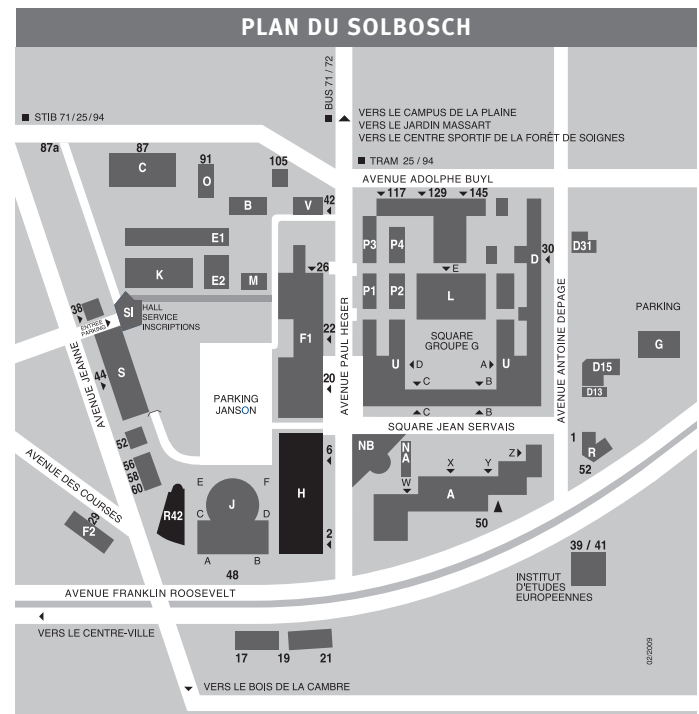
Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM)

BA en Sciences économiques

BA en Ingénieur de gestion

MA en Sciences économiques

MA en Ingénieur de gestion



Les instances de décision

Comme pour l'ensemble de l'Université, l'organisation de la Solvay Brussels School of Economics and Management est basée sur la démocratie et la participation.

Le Doyen de la Faculté représente le « pouvoir exécutif » et est responsable du bon fonctionnement de la Faculté dans ses missions : l'enseignement, la recherche et l'administration. Il est secondé par le Vice-Doyen et par le Bureau de la Faculté. Le Doyen est aussi chargé, en première instance, des questions de discipline. Le Doyen et le Vice-Doyen sont issus du corps académique de la Faculté et sont élus par les membres du Conseil facultaire.

Le Doyen est **Bruno VAN POTTELSBERGHE**.

Le Vice-Doyen est **Michel VERSTRAETEN**.

La gestion administrative de la Faculté est assurée par la **responsable de l'administration facultaire**, qui coordonne une structure administrative : le Secrétariat de la Faculté. Il s'agit de **Carine GUILLAUME**.

Le **Conseil Facultaire** représente le « pouvoir législatif » de la Faculté. Ses travaux sont préparés par le **Bureau de la Faculté**. Il se compose de tous les membres du corps académique (les enseignants de la Faculté), de représentants du corps scientifique (les assistants et les chercheurs), de représentants du personnel administratif et de délégués étudiants.

En dehors de domaines précis où la Faculté dispose d'une compétence de décision, toutes les propositions du Conseil facultaire doivent être approuvées par le Conseil d'administration de l'ULB.

Les délégués étudiants sont élus chaque année à l'automne. Au même moment, vos représentants au sein des structures participatives de l'Université, et en particulier au Conseil d'administration de l'ULB, seront élus par vous.

En ce qui concerne les représentants du corps scientifique et du personnel administratif, les élections ont lieu tous les deux ans.

Présidents de Jury

Pour l'année académique 2011-2012, les Présidents de Jury sont les suivants :

Président du Jury de 1er cycle en Ingénieur de gestion :
Catherine DEHON (cdehon@ulb.ac.be)

Président du Jury de 1er cycle en économie :
Pierre-Guillaume MEON (pgmeon@ulb.ac.be)

Président du Jury de 2e cycle en Ingénieur de gestion :
Michel VERSTRAETEN (michel.verstraeten@ulb.ac.be)

Présidents du Jury de 2e cycle en économie :

Finalité « Analyse, Conseil et Politique Économique » :
Domenico GIANNONE (domenico.giannone@ulb.ac.be)

Finalité « Business Economics » :
Eric DE KEULENEER (dekeulen@ulb.ac.be)
Antonio ESTACHE (antonio.estache@ulb.ac.be)

Finalité « Management Science » :
Philippe VERWIMP (philippe.verwimp@ulb.ac.be)

Élections facultaires

Bien avant l'adoption du décret Bologne, l'ULB s'était inscrite dans une dynamique participative, associant les membres du personnel enseignant, du personnel scientifique, du personnel administratif et de gestion et les étudiants.

Chaque année, les étudiants prennent part aux élections des représentants au Conseil facultaire. Cette année académique, l'élection aura lieu en décembre 2011, en même temps que les élections des étudiants au niveau du Conseil d'administration de l'Université. Vous pouvez non seulement voter mais aussi être candidats. Votre bureau étudiant vous informera à ce sujet.

Attention, pour qu'une élection soit valable, il faut atteindre un certain quorum. Celui-ci est de 25%. En d'autres termes, pour qu'une élection soit valable il faut nécessairement que 25% des étudiants inscrits prennent part au scrutin.

Les règles de vie en commun

L'ULB compte plus de 22.000 étudiants et la Faculté plus ou moins 3000. Il est donc important de respecter scrupuleusement un certain nombre de règles ou de codes de bonne conduite.

1. L'Université libre de Bruxelles fonde ses valeurs sur le respect du principe du libre examen. L'ULB est traditionnellement une Université de confrontation de points de vue, d'échanges et de débats. Nous en sommes fiers. Cela s'accompagne nécessairement d'un principe d'écoute et de tolérance envers les opinions d'autrui.
2. Il est interdit de fumer dans les locaux de l'Université. Pour la santé, le bien-être et la sécurité des différentes composantes de l'Université, il est essentiel de bien en tenir compte.
3. Il est aussi important de n'afficher qu'aux endroits prévus à cet effet.
4. De manière générale, nous demandons à chacun de respecter les bâtiments et de s'abstenir d'actes de déprédation (graffitis, tags, autocollants...). Par respect pour les personnes qui vous suivent et pour le personnel de nettoyage, nous vous demandons en particulier de veiller à maintenir correctement l'état des toilettes.
5. À l'instar d'autres, l'Université tente d'inscrire sa démarche dans une perspective de développement durable. Des petits gestes peuvent contribuer à cette démarche : jeter ses canettes dans les poubelles bleues de recyclage, éteindre la lumière lorsqu'on est le dernier à sortir d'un local, fermer convenablement les robinets...
6. Par respect pour vos collègues étudiants et pour les enseignants, il est important d'arriver au cours à l'heure. Si le cours a commencé, veuillez attendre la pause pour entrer.
7. Les relations entre corps (enseignants, assistants, PATGS, et étudiants) sont fondées sur le principe du respect réciproque. Nous demandons à nos personnels de bien y veiller envers les étudiants. Nous attendons le même comportement des étudiants envers le personnel.

Informations générales

Guide de l'étudiant

Année académique **2011-2012**



PÔLE UNIVERSITAIRE
EUROPÉEN
DE BRUXELLES
WALLONIE



ACADÉMIE
UNIVERSITAIRE
WALLONIE
BRUXELLES



Mémento universitaire

Guide de l'étudiant

Année académique 2011-2012

Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous? Il renvoie à l'attitude du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté, elle s'est toujours montrée indépendante et engagée dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.

« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »

(article 1^{er} des statuts de l'ULB)

Mémoire personnel

Nom :

Prénom :

Adresse privée :

Téléphone :

Adresse du kot :

Téléphone :

GSM :

E-mail :

En cas d'urgence,
veuillez prévenir :

.....

Table des matières

L'étudiant à l'ULB

Que devez-vous faire d'emblée ?	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant.....	8
Activez votre Net ID personnel.....	8
Consulter le portail MonULB.....	8
Consulter votre horaire de cours sur GeHol.....	9
Activer votre accès à « l'Université Virtuelle ».....	9

Que pouvez vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services	9
---	---

Que devez-vous savoir ?	
Vos droits et vos obligations	10

Règlement général des études et de discipline.....	10
Documents d'information, certificats et attestations.....	10
Procédures d'étalement.....	10
Cours isolés.....	11
Cours isolés complémentaires.....	11
Certificats de réussite, d'ajournement et de fréquentation.....	12
Délibérations et proclamations des résultats (Règlement général des études).....	13

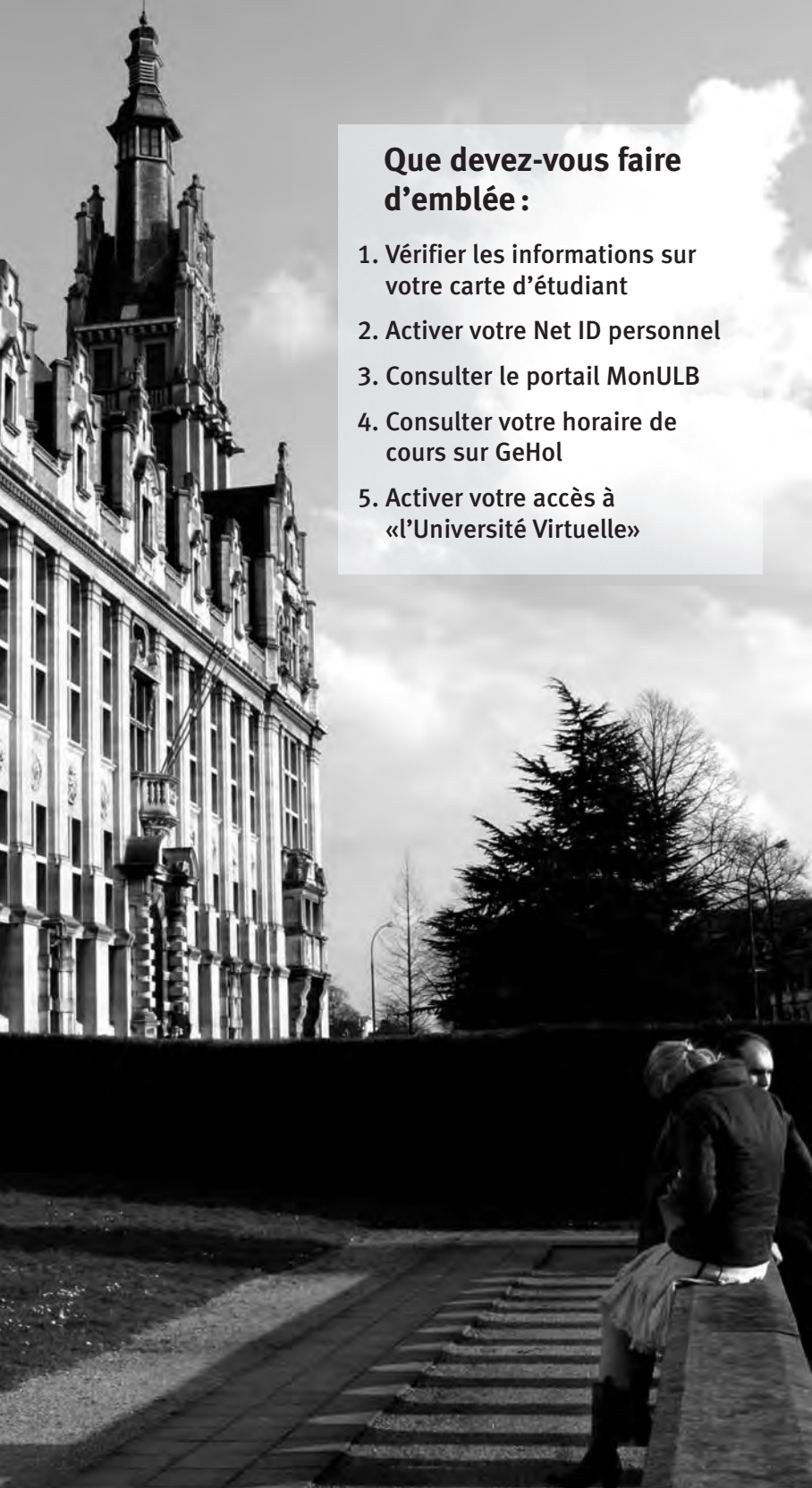
L'organisation de l'ULB

Administration et fonctionnement de l'ULB	13
Le Conseil d'administration (CA).....	13
Le Recteur.....	14
Les Commissions de l'Université.....	14
Les Conseils facultaires.....	14
Participation étudiante.....	15
FEF et UNECOF.....	15
Organisation des études à l'ULB	15
Comprendre le processus de Bologne.....	15
En quelques mots.....	15
Les crédits ECTS (European Credit Transfer System).....	16

Les Services aux Étudiants

A - Des aides, tout au long de vos études	17
Service social étudiants (SSE).....	17
Cellule Étudiants et handicap.....	19
Service médical.....	19
L'asbl Aimer à l'ULB.....	19
L'asbl PsyCampus.....	20
Les Crèches.....	20
B - Votre campus, au quotidien	20
S'installer. S'inscrire.....	20
Se loger.....	21
Restaurants et commerces.....	21
La sécurité (Surveillance générale & objets perdus).....	22
Service des assurances.....	22
ULBJob.....	22
Tutorat (Schola ULB asbl).....	23
C - Étudier, en mettant toutes les chances de son côté	23
Promotion de la réussite.....	23
Notes de cours en ligne.....	23
InfOR-études.....	25
Bibliothèques de l'ULB.....	25
Les lieux d'études à votre disposition.....	27
Le Plan Langues.....	27
Presses universitaires de Bruxelles (Librairies).....	27
Le Service de mobilité étudiante.....	28
D - Vivre l'Université, intensément	28
Act'ULB... Radio campus... Esprit libre... L'agenda des activités.....	28
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA).....	28
Les Associations étudiantes.....	29
La Coordination environnementale.....	29
La mobilité sur nos campus.....	29
ULB Culture & le Réseau des musées.....	30
La Médiathèque de l'ULB.....	30
ULB Sports.....	30

Au verso, votre memento facultaire



**Que devez-vous faire
d'emblée :**

1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant
2. Activer votre Net ID personnel
3. Consulter le portail MonULB
4. Consulter votre horaire de cours sur GeHol
5. Activer votre accès à «l'Université Virtuelle»

**L'ULB
& VOUS**

Que devez-vous faire d'emblée ?

Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription (minerval), vous avez reçu plusieurs documents dont votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiiez les différentes mentions qui y sont reprises. Une erreur dans ces informations peut entraîner certains désagréments (interdiction de fréquenter la bibliothèque, de présenter les examens, invalidation du diplôme...). Vérifiez donc vos nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que le mnémonique (code) de votre année d'études.

Si vous constatez une erreur, contactez au plus vite le Service des inscriptions afin de la faire corriger.

Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active cette Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et votre adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID personnel, rendez-vous sur la page : <https://debby.ulb.ac.be/pam/pamsignup.php?language=fr>

Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez toutes les informations qui vous concernent directement (valves électroniques, horaires, email, Université Virtuelle, choix des cours à option, accès aux ressources informatiques,...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur www.monulb.be

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

Consulter votre horaire de cours sur GeHol

Rendez-vous sur le portail MonULB :

Via l'onglet « **ACCUEIL** », consultez l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes dans une faculté à laboratoire) ou d'un cours en particulier.

ATTENTION : les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter au minimum une fois par semaine sur le portail...

Activer votre accès à « l'Université Virtuelle »

En règle générale, l'accès aux cours de l'Université Virtuelle de l'ULB est limité aux étudiants régulièrement inscrits à ces cours (étudiants ULB proprement dits ou étudiants d'une autre université suivant un programme interuniversitaire impliquant l'ULB).

L'accès aux cours de l'Université Virtuelle n'est jamais anonyme : chaque utilisateur doit posséder un login et un mot de passe. Pour que vous puissiez en disposer, il faut au préalable qu'au moins l'un des cours de votre programme ait été ouvert dans l'Université Virtuelle : tout comme chaque enseignant ne fournit pas de syllabus, tous les enseignants ne disposent évidemment pas d'un cours en ligne. Il est donc important de savoir que vous ne disposez pas d'office d'un compte simplement parce que vous êtes inscrit à l'ULB. Si l'un(e) de vos enseignant(e)s a créé un cours en ligne, il ou elle vous en informera vraisemblablement dès le début du cours.

Pour vous connecter, visitez la page : <http://uv.ulb.ac.be/>

NB : Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la journée d'accueil pour les nouveaux étudiants (JANE) qui est organisée le jeudi 15 septembre. Elle sera suivie, le 16 ou le 19 (selon les facultés) d'activités d'accueil organisées par chaque faculté. Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant.
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 19 septembre.

Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?

Nouveaux étudiants à l'ULB : votre avis nous intéresse !

Lorsque vous ouvrirez le portail MonULB, vous aurez l'attention attirée par ce logo et la mention « enquête nouveaux inscrits ».



Cette enquête est importante pour l'ULB mais également pour les futurs étudiants. Elle vise à mieux comprendre les mécanismes liés au choix des études (Comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les

informations ou les activités qui vous ont aidé dans ce processus? ...) ainsi que les facteurs de réussite des études (Comment vous y êtes-vous préparés? Avez-vous suivi des cours préparatoires? ...).

Vos réponses à ces questions nous intéressent: parce qu'elles nous permettront d'aider plus adéquatement ceux qui vous suivront mais aussi parce que nous sommes convaincus qu'en ciblant ces facteurs, nous pourrions agir plus efficacement en faveur de la réussite de nos étudiants. Tout comme vous, ces enjeux nous tiennent à cœur.

Nous espérons ainsi que vous contribuerez à cette recherche en répondant, dès aujourd'hui, à l'enquête que vous trouverez à l'adresse www.monulb.be

Y répondre vous prendra moins de 15 minutes... et peut vous permettre de gagner un bon d'achat d'une valeur de 100 euros aux PUB.

Vous hésitez, vous souhaitez davantage de précisions? N'hésitez pas à contacter le service InfOR-études au 02/650.36.36 ou via enquete_nouveaux_inscrits@ulb.ac.be

Que devez-vous savoir? Vos droits et vos obligations

Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant: www.ulbruxelles.be/de/docs/rge.pdf

Problème disciplinaire, fraude, plagiat? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant: www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/docs/DISCIPL-ETUD-REGL.pdf

(Certaines spécificités de règlements propres à chaque faculté peuvent exister. Adressez-vous au secrétariat de votre faculté pour toutes précisions).

Documents d'information, certificats et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page: www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/index.html

D'autres documents officiels (formulaires d'étalement d'études, certificats et attestations) sont évoqués dans les points suivants.

Procédures d'étalement

Un étudiant peut décider, de commun accord avec les autorités académiques, d'étaler le programme d'une année d'études sur deux années académiques (règlement général des études: articles 24, 25, 26 et 27).

Cette décision doit être prise **dès l'inscription**, en début d'année académique.

Cette décision fait l'objet d'une convention entre étudiant et autorités académiques, conclue **au plus tard le 15 octobre**. Les termes de la convention sont repris dans le formulaire prévu à cet effet par le Service des inscriptions et disponible sous ce lien: www.ulbruxelles.be/enseignements/inscriptions/etalement.html

À l'issue de cette année académique, vous serez dans tous les cas amenés à devoir vous réinscrire.

Cas particulier des étudiants inscrits pour la 1re fois dans l'enseignement supérieur ou universitaire.

Par dérogation à la règle générale, les étudiants de 1re génération peuvent demander l'étalement aussi à l'issue du 1er quadrimestre, **au plus tard le 15 février**. Le contenu du programme d'étalement est fixé par les autorités académiques en concertation avec l'étudiant et après une analyse personnalisée de sa situation. Un formulaire spécifique sera publié en temps utile.

(NB: voir aussi partie facultaire)

Cours isolés

Cursus devancé

Tout étudiant, bisseur ou non, peut compléter gratuitement son programme de cours de l'année suivante, au sein d'un même cycle, à concurrence de 60 crédits, pour autant que le devancement ne dépasse pas 30 crédits.

La liste des cours disponibles en devancement de cursus ainsi que les modalités d'inscription sont rendues disponibles sur le site facultaire au plus tard pour le 8 septembre.

Sur base de cette liste, l'étudiant intéressé complétera un formulaire d'inscription spécifique et devra obtenir l'accord du titulaire de chaque cours qu'il a choisi de devancer et du Président du jury avant de concrétiser cette inscription.

Les inscriptions aux cours devancés sont possibles jusqu'au **15 octobre**.

Les étudiants de la Faculté de Philosophie et Lettres s'en réfèrent aux dispositions spécifiques disponibles sur le site facultaire.

Cours isolés complémentaires

Tout étudiant de l'Université peut moyennant accord des titulaires prendre inscription à 14 ECTS maximum et ce moyennant paiement. Il ne s'agira bien sûr pas de cours de son cycle d'études.

Les inscriptions aux cours complémentaires sont possibles jusqu'au **15 octobre**. Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site facultaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé, en 2011-2012, à 27 € par crédit.

Les étudiants de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté de Droit et Criminologie s'en réfèrent aux dispositions spécifiques disponibles sur leur site facultaire.

Pour introduire votre demande d'inscription, veuillez compléter le formulaire d'inscription disponible à la page : www.ulbruxelles.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html

Certificats de réussite, d'ajournement et de fréquentation

Vous souhaitez obtenir une attestation pour vous-même. Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à vous :

Présentez-vous, muni de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant.

Avenue A. Buyl, 87A - Guichet D
1050 Bruxelles

Horaire : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Envoyez un courrier précisant la nature de votre demande (certificat de fréquentation des cours, certificat de réussite, attestation d'ajournement) et joignez :

- Une copie de votre carte d'identité datée et contresignée
- Le matricule étudiant (facultatif)
- Trois timbres Prior 1 (uniquement en Belgique) ou un billet de 5 euros (Belgique et zone Europe)

ADRESSE POSTALE : ULB Service des Inscriptions (CP 177)
Département des CERTIFICATS et ATTESTATIONS
Avenue F. Roosevelt, 50
1050 Bruxelles

Protection des données à caractère personnel : les attestations sont délivrées à l'étudiant sur présentation de sa carte d'étudiant et de sa carte d'identité.

Un tiers ne pourra obtenir les attestations que s'il est en possession d'une procuration et d'une copie de la carte d'identité de l'étudiant, toutes deux **signées** et **datées** par l'étudiant.

Un montant forfaitaire de **1.50 €** est demandé par attestation, certificat ou formulaire complété et de **0.60 €** par copie conforme (uniquement les documents émis par l'ULB).

Délibérations et proclamations des résultats (articles 52 et 53 du règlement général des études)

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque année d'études ou pour chaque cycle d'études, chargé de sanctionner la réussite des années d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle d'études.

Le jury délibère souverainement sur l'ensemble des évaluations des activités suivies, juge de la réussite de l'étudiant pour l'année d'études à laquelle il est inscrit, octroie les crédits associés aux enseignements dont il juge les résultats suffisants, accorde les reports de notes, confère le grade académique correspondant au cycle d'études réussi et détermine la mention éventuelle sur base de l'ensemble des enseignements suivis, selon un règlement qui lui est propre.

L'étudiant doit s'adresser au secrétariat de sa faculté pour obtenir le règlement de jury et examens qui le concerne. Celui-ci est également disponible sur la page du Greffe : www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/index.html

L'organisation de l'ULB

Administration et fonctionnement de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.

Il précise que celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. Il précise que la démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux premiers articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de la participation active de chacune de ses composantes, et ceci à tous les niveaux de pouvoirs.

Les principales instances de l'Université sont par ordre d'importance : le Conseil d'administration (CA) et les différentes Commissions de l'Université qui en dépendent, les Conseils facultaires, d'écoles ou d'instituts, et leurs différentes Commissions.

Le Conseil d'administration (CA)

Présidé actuellement par le Professeur Alain Delchambre (Vice-président : Martin Casier), le Conseil d'administration de l'Université est

l'instance suprême de l'ULB. Il est composé d'une quarantaine de membres et regroupe pour moitié des représentants du corps académique (professeurs et scientifiques nommés à titre définitif) et pour autre moitié des représentants des autres corps (scientifiques temporaires, personnel administratif, technique, de gestion ou spécialisé et étudiants). Enfin, le CA est complété par quatre personnalités cooptées, représentatives de la vie sociale, politique et économique du pays, et par un représentant des anciens étudiants de l'Université.

Le Recteur

Le Professeur Didier Viviers occupe la charge de Recteur de l'Université.

Le Recteur représente le corps académique. Il exerce une autorité administrative sur les autorités des Facultés, École et Institut. Il est l'interlocuteur, pour les matières académiques, des corps de la communauté universitaire. Il veille à l'entente cordiale entre les Facultés, École et Institut. Il est l'autorité disciplinaire des corps académique, scientifique et étudiant sans préjudice des compétences attribuées en matière disciplinaire aux instances désignées par le Conseil d'administration. Il veille sur le plan académique au bon ordre de l'Université, à l'observation des programmes et des horaires. Il assure, avec le concours des commissions compétentes, la régularité et le progrès de l'enseignement et le développement de la recherche scientifique.

Les Commissions de l'Université

Les Commissions de l'Université sont nombreuses. Certaines sont permanentes (Conseil de la recherche, Commission de l'enseignement, Commission administrative, Commission des affaires sociales étudiantes, Commission des finances et Commission de la programmation et des investissements), d'autres non.

Elles ont leurs propres règles de fonctionnement mais leur point commun est qu'elles dépendent toutes du CA, pour lequel, elles effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

Les Conseils facultaires

L'Université comprend onze facultés (Philosophie et Lettres, Droit et Criminologie, Sciences sociales et politiques, la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM), Sciences psychologiques et de l'Éducation, Sciences, Médecine, Sciences pharmaceutiques, Sciences de la motricité, Architecture et Sciences appliquées) un Institut d'Études Européennes et une École de Santé Publique.

Les Facultés, Institut et Ecole, dans les limites des compétences qui leur sont attribuées par le CA, sont gérés par un Conseil.

La composition des Conseils facultaires est semblable à celle du CA. Ils sont présidés par un Doyen.

Notons qu'à l'instar du CA, les Conseils facultaires créent des Commissions facultaires (permanentes ou non) auxquelles ils confient une partie de la tâche.

Participation étudiante

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent activement aux principales structures de décision de l'Université. En effet, leurs représentants sont élus au Conseil d'administration, aux Conseils facultaires et aux diverses commissions du Conseil d'administration. Cette participation à la gestion de l'Université avec voix délibérative est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité.

L'élection n'est valable que si un seuil minimum de participation est atteint.

Votre vote est donc indispensable.

FEF et Unécof

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont actuellement reconnues : la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF: www.fef.be

Unécof: www.unecof.be

Organisation des études à l'ULB

Comprendre le processus de Bologne

L'objectif du processus de Bologne est d'harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires européens afin de faciliter la reconnaissance académique des études en Europe. Il vise, de cette manière, à favoriser la mobilité des étudiants lors de leurs études et celle des diplômés sur le marché du travail européen et international.

En quelques mots

Le diplôme de premier cycle, obtenu en 3 ans, vous conduit au grade de Bachelier. Cette formation de base vous offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire.

Le Bachelier vous donne un accès direct au Master correspondant et vous ouvre les portes d'autres Masters, moyennant, quelques fois, le suivi de cours complémentaires.

Au cours du Master (un ou deux ans d'études), vous approfondissez les connaissances acquises en BA et choisissez une spécialisation. Le Master comprend la rédaction d'un mémoire et des cours dans une des trois finalités au choix : didactique si vous vous destinez à l'enseignement, approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche et, enfin, spécialisée pour l'accès au monde de l'entreprise. Ce dernier point n'est d'application que pour les Masters 120 crédits (en deux ans).

Des formations visant à acquérir une qualification professionnelle plus spécialisée encore peuvent être suivies après le MA 120 crédits en 2 ans. Elles mènent au grade de Master complémentaire (MC).

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

Les crédits ECTS (European Credit Transfer System)

Le poids des enseignements est exprimé en crédits ECTS. Un ECTS correspond forfaitairement à 30 heures d'activités d'apprentissage : participation aux cours magistraux, séminaires, laboratoires, stages, recherches mais aussi le travail personnel requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens.

Pour obtenir le diplôme de Bachelier, vous devez acquérir au minimum 180 crédits au terme des trois années du cycle, soit 60 crédits par an.

Si vous désirez comprendre ce qui a changé et changera encore dans l'enseignement universitaire depuis le décret de Bologne, vous pouvez consulter le site internet : www.ulbruxelles.be/docs/bologne/index.html

BA 1 - 60 ECTS	BACHELIER 180 CRÉDITS
BA 2 - 60 ECTS	
BA 3 - 60 ECTS	

MA 1 - 60 ECTS	MASTER 120 CRÉDITS
MA 2 - 60 ECTS	
MA 3 et MA 4 pour Médecine	

60 ECTS	FORMATION DOCTORALE + DOCTORAT
120 ECTS	

Les Services aux étudiants

L'Université,
...pour vous servir!

A – Des aides, tout au long de vos études

Se faire épauler

Le Service social étudiants (SSE)

Le Service social étudiants est à votre disposition durant toute l'année pour vous accompagner. Il peut vous venir en aide ponctuellement (à n'importe quel moment de votre parcours universitaire) ou durant toute la période de vos études, pour vous permettre d'organiser au mieux votre vie d'étudiant.

Il pourra vous écouter, vous conseiller, vous informer, vous orienter. Il pourra aussi vous accompagner dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Communauté française, CPAS...) et vous soutenir financièrement le cas échéant. Le SSE propose diverses formes d'aide : bourses d'études, réduction de minerval, aide à la gestion de votre budget, intervention dans l'achat de livres et syllabus, frais de mémoire, internet, transports en commun, repas, etc.

À l'ULB, **des réductions de loyer** peuvent être octroyées par le Service social étudiants (SSE) sous certaines conditions : n'hésitez pas à vous renseigner ! Les logements proposés par l'Université sont situés sur les campus du Solbosch, de la Plaine et Erasme. Les demandes au SSE doivent être introduites avant fin avril pour les renouvellements, avant mi-mai pour les nouvelles demandes.

ULBJob centralise des **offres d'emploi pour les étudiants** de l'ULB qui assurent eux-mêmes une partie de leur budget et qui répondent à certaines conditions académiques. Voir page 22

Le Service social étudiants est donc ouvert sans a priori à TOUS les étudiants. D'aucuns auront droit – vu leur situation personnelle et/ou familiale difficile – à une aide structurelle tout au long de leurs études (bourses). Pour d'autres, qui vivent des difficultés temporaires ou font face à une situation inédite sans pour autant vivre une situation sociale extrême, des avantages spécifiques peuvent être octroyés. N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du SSE pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment S – niveau 5
Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 14
e-mail : sse@admin.ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/services/etudiants/service-social-etudiant.html



La Cellule Étudiants et handicap

Les étudiants en situation de handicap disposent à l'ULB d'un point de repère qui les écoute et les aide dans diverses démarches : sensibilisation et information auprès du corps professoral, recherches d'adaptations, accompagnement pédagogique, aménagement des examens...

Cellule Étudiants et handicap

Adresse courrier : Av. F.D. Roosevelt, 50 / CP 122 – 1050 Bruxelles

Adresse sur le campus : Bâtiment E1 – Local E1.1.105

Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 32 81 (uniquement le matin) ou 35 57

e-mail : handicap@ulb.ac.be

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/etudiants-handicap.html

Se soigner et s'épanouir

Le Service médical

Le Service médical de l'ULB, situé sur le campus du Solbosch, vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, ORL, médecine du sport, Info SIDA). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle.

Service médical

Campus du Solbosch

Bâtiment M

Avenue Paul Héger, 28 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 29 29 / 35 35

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/service-medical.html

L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial. Il met à votre disposition une permanence toute l'année où vous pourrez – en toute discrétion – aborder et résoudre les sujets qui vous préoccupent : la contraception, la pilule du lendemain (gratuite), le test de grossesse, le suivi de grossesse, l'interruption de grossesse, la prévention, le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles (dont le SIDA), la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques, les questions d'ordre psychologique et juridique, etc. Il propose également une animation « vie affective et sexuelle » (à la demande).

Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch

Avenue Jeanne, 38 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 31 31

e-mail : aimer@ulb.ac.be

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html

www.aimerulb.be

L'asbl PsyCampus

Orientation, changement de cap, problèmes personnels, stress : PsyCampus est un service de consultation psychologique qui accueille tous ceux qui éprouvent des difficultés à s'adapter à l'Université.

PsyCampus

Campus du Solbosch
Avenue Buyl, 127 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 25
e-mail : psycampus@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/services/etudiants/psy-campus.html

Faire garder ses enfants

Les Crèches

L'Université offre aux étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch
Bâtiment G
Avenue Depage, 15 – 1000 Bruxelles
e-mail : Catherine.Daelemans@ulb.ac.be
Tél. : 02 650 24 42/40 02

Crèche Erasme asbl

Campus Erasme
Bâtiment 6
Route de Lennik 808 - 1070 Bruxelles
e-mail : creche@erasme.ulb.ac.be
Tél. : 02 555 64 57

B – Votre campus, au quotidien

S'installer S'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : certificats, attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications d'inscription, étalement des études, abandons, dérogations, jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

Service des inscriptions

Campus du Solbosch
Bâtiment S – niv. 4
Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)
Tél. : 02 650 20 00
e-mail : inscriptions@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/inscriptions

Se loger

Les Résidences universitaires offrent un grand nombre de chambres réparties sur trois campus (Solbosch, Plaine et Erasme) et dont les prix varient suivant l'aménagement et le confort. L'étudiant qui souhaite obtenir une chambre doit remplir un formulaire en ligne avant le 10 juin. Pour rappel, des réductions de loyer peuvent être octroyées par le Service social étudiants, sous certaines conditions (voir partie A).

L'ULB propose également des offres de logements de particuliers, centralisées par son Office du logement, ou encore des offres de logements privés situés sur les campus de la Plaine et Erasme.

Secrétariat central des logements

Campus du Solbosch
Bâtiment F1
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 21 54
e-mail : logements@admin.ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/logements

Office du logement

Campus du Solbosch
Bâtiment F1
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 21 73
e-mail : office.du.logement@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/logements

Logements privés :

www.ulbruxelles.be/logements

Se restaurer, partager des espaces de convivialité

Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. :
www.ulbruxelles.be/services/etudiants/restaurants.html

Urgences et assurances

La sécurité (Surveillance générale & objets perdus)

Malaises, accidents, objets suspects, alertes à la bombe, vols, agressions, incendies. Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale. Numéros d'appels d'urgence (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :

7 (pour les campus du Solbosch, de la Plaine, de Parentville et de Gosselies)

22 (pour le campus Erasme)

100 (pour les autres campus).



Surveillance générale

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 26 14

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/surveillance-generale.html

Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires, en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers, en assistance maladie, accident et rapatriement, lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires.

Assurances étudiants

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html

Travailler

ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... ULBJob centralise des offres d'emploi pour les étudiants de l'ULB qui assurent ainsi eux-mêmes une partie de leur budget et qui répondent à certaines conditions académiques.

ULBJob

Campus du Solbosch, Bâtiment S – niveau 5

Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 21 71 (de 9h à 16h).

e-mail : ulbjob@ulb.ac.be

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/ulb-jobs.html



Tutorat (Asbl Schola ULB)

Schola ULB est une asbl qui organise du soutien scolaire pour des élèves défavorisés à Bruxelles (primaire et secondaire). Elle engage des étudiants à partir de la BA2, motivés par le projet et aimant partager leurs connaissances, pour épauler les élèves, par petits groupes, dans les écoles.

Schola ULB

Tél. : 02 650 36 44

e-mail : info@schola-ulb.be

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/tutor.html

www.schola-ulb.be

C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chacune des facultés a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa au sein des bibliothèques) ...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études pour connaître le détail de ces aides possibles.

Notes de cours en ligne

Un décret récent prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, de tous les supports de cours obligatoires pour l'étudiant. À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 23). Une version imprimée reliée est disponible auprès des Presses universitaires (voir ci-après).



Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux Presses. Il vous suffit d'obtenir une carte 'COP' auprès du Service social étudiants.

InfOR-études

Le Service InfOR-études est votre interlocuteur privilégié tant pour vos demandes d'information sur les études et la vie à l'Université libre de Bruxelles, que pour une aide dans votre choix d'études, ou une (ré)orientation.

InfOR-études

Campus du Solbosch
Bâtiment S - Niveau 4 - bureau S.4.102
Avenue Buyl, 87A - 1050 Bruxelles (par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanences :

- du 1er octobre au 30 juin, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et le mercredi de 13 h 30 à 16 h.
- du 1er juillet au 30 septembre : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Permanence téléphonique : tous les jours de 13 h 30 à 16 h.

Tél. : 02 650 36 36

e-mail : infor-etudes@ulb.ac.be

www.ulbruxelles.be/de/infor-etudes

Bibliothèques de l'ULB

Les Bibliothèques de l'ULB ont pour mission d'acquérir, de gérer et de mettre à disposition de la Communauté universitaire les ressources documentaires nécessaires aux fins d'enseignement et de recherche, ainsi que de former les utilisateurs à la recherche documentaire.

La réalisation de ces missions implique des activités de plus en plus diversifiées, directement liées au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les bibliothèques de l'ULB, à travers cinq localisations, offrent plus d'1 200 000 ouvrages en consultation, près de 3000 places assises et des centaines de postes de consultation, ce qui en fait un lieu idéal, propice à l'étude (voir aussi lieux d'études).

Bibliothèques de l'ULB

Campus du Solbosch
Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB - Tél. : 02 650 23 77 / 47 00
Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30
Tél. : 02 650 20 54
Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau - Tél. : 02 650 39 25

Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D
Tél. : 02 555 61 70 / 46 89

Site Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

Pour toutes les bibliothèques : www.bib.ulb.ac.be

Les lieux d'études à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose aisée. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'études supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Campus du Solbosch

« Chez Théo » (restaurant) au bâtiment F1

Campus de la Plaine

Salle d'étude au bâtiment A

Campus Erasme

Salle Expo au bâtiment F – place facultaire

Horaires : voir sur www.monulb.be

Le Plan Langues

L'objectif du Plan Langues est d'offrir une formation d'au moins une langue étrangère à tous les étudiants. Ce plan concerne à l'heure actuelle l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais. À côté des cours organisés en BA2 et BA3 dans la plupart des facultés, l'université vous offre la possibilité de suivre des remédiations ou remises à niveau si votre niveau est trop faible. Consultez à ce sujet votre secrétariat de faculté, ou mieux, le site du plan langues www.ulbruxelles.be/enseignements/planlangues/index.html

Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient et vendent des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Outre leurs deux librairies où vous trouverez de nombreux livres recommandés par les professeurs et les colis syllabus, les PUB offrent également un service d'impression (travaux personnels, mémoires, thèses, etc.).

PUB-Campus du Solbosch

Bâtiment V
Avenue Paul Héger, 42 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 649 97 80
e-mail : pbiondi@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/pub

PUB-Campus Erasme

Bâtiment C
Route de Lennik 808 – 1070 Bruxelles
Tél. : 02 555 64 29
e-mail : nquevy@ulb.ac.be

Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc.

Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch
Bâtiment S – niveau 5
Tél. : 02 650 42 23
Étudiants « outgoing » :
Tél. : 32 2 650 44 43
Étudiants « incoming » :
Tél. : 32 2 650 25 16
e-mail : mobilite@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/services/etudiants/cellule-echange.html

D – Vivre l'Université, intensément

S'informer

Act'ULB... Radio campus... Esprit libre... L'agenda des activités

Act'ULB est le portail info du site Web de l'ULB. Vous pouvez retrouver, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites brèves, de podcasts, de documents joints et de liens divers et variés. **Radio Campus** est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. **Esprit libre**, le magazine trimestriel de l'ULB (disponible également en ligne) est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement et d'implication dans la société. Quant à l'**Agenda électro-nique**, il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques) qui jalonnent l'année académique.

Radio campus

Campus du Solbosch
Bâtiment F1 – dernier niveau
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 640 87 17
e-mail : rcampus@ulb.ac.be
www.radiocampusbruxelles.org

Infos sur les autres supports d'information :

www.ulbruxelles.be/dre/com/index-infopub.html

S'impliquer

Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants au sein de différents organes décisionnels et est l'interlocuteur des autorités académiques. Il est également, de façon plus générale, un lieu d'information des étudiants sur leurs



droits ou encore d'aide pour des recours éventuels – par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale. Enfin, le BEA représente également les étudiants de l'ULB au niveau de la Communauté française via la Fédération des Étudiant(e)s Francophones (FEF) dont il est membre.

BEA

Campus du Solbosch
Avenue Héger 42 (niveau 4) – 1050 Bruxelles.
e-mail : bea.ulb@gmail.com
<http://bea.ulb.ac.be>

Les Associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des séances de cinéma, des sorties en ville ou des visites de brasseries, les cercles étudiants tiennent une part importante dans l'animation à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 60 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement reconnus par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contactés par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider!

Associations étudiantes

www.ulbruxelles.be/ulb/folklore/folklore.html

La Coordination environnementale

La Coordination environnementale intervient comme un centre de ressources dédié à l'environnement à l'ULB. Elle propose des informations, des stages, des études de cas, des projets de sensibilisation... Rattachée au Service de Prévention et de Protection du travail, son équipe se mobilise chaque jour pour un campus vert en proposant des actions ponctuelles et des solutions structurelles aux problèmes que nous connaissons sur nos campus en la matière...et compte sur le dynamisme et la proactivité des étudiants!

Coordination environnementale

www.ulbruxelles.be/environnement/index.html

La mobilité sur nos campus

La « Cellule Mobilité » de l'ULB – rattachée au Département des Ressources humaines – a pour objectifs principaux, d'une part, de conscientiser et informer les membres de la Communauté universitaire – dont les étudiants – aux enjeux de la mobilité et, d'autre part, de réfléchir au concept de développement durable dans la gestion de la mobilité sur nos campus. Plus concrètement, la Cellule mène ses actions dans : le développement et gestion de la mobilité à et pour l'ULB ; la diffusion d'informations et de conseils aux membres de la communauté universitaire ; la gestion et le suivi des plans de déplacement ; les relations avec les diverses sociétés de transports en commun (SNCB, STIB, TEC, De Lijn), Cambio, Villo et V.A.P.

Cellule Mobilité

www.ulbruxelles.be/drh/coordinationmobilite.html

Se cultiver, se divertir

ULB Culture & le Réseau des musées

ULB Culture propose des activités culturelles, des ateliers, des expositions, la location et mise à disposition de salles ; gère les cercles et associations étudiantes ; diffuse, grâce aux foyers culturels (Solbosch, Plaine et Erasme), des renseignements sur la vie culturelle à l'ULB, à Bruxelles et au-delà.

Le Réseau des musées de l'ULB fédère 12 musées de l'Université, répartis sur 4 campus bruxellois (Auderghem, Érasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). À ces 12 musées, il faut ajouter des collections universitaires non ou difficilement accessibles au public (cartothèque géographique, instruments électriques anciens, moulages en plâtre, numismatique, entre autres).

ULB Culture

Campus du Solbosch
Bâtiment F1 – Niveau 4
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 37 65
e-mail : culture@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/culture

Réseau des musées de l'ULB

www.ulbruxelles.be/musees/index.html

La Médiathèque de l'ULB

Chacun trouvera à la Médiathèque de l'ULB de quoi se délasser ou se documenter : cd, cd-rom, cassettes audio et vidéo, DVD, cours de langues et jeux sur cd-rom. Ces médias se prêtent pour un jour ou pour une semaine.

Médiathèque de l'ULB

www.ulbruxelles.be/services/etudiants/mediatheque.html

Garder la forme !

ULB Sports

Plus de 40 disciplines différentes vous sont proposées à un prix très démocratique. ULB Sports organise également des championnats inter-facultaires et interuniversitaires. Si vous désirez mener de front ambitions sportives et vie d'étudiant, ULB Sports peut vous y aider. Offre complète sur les sites Web.

ULB Sports

Campus du Solbosch
Bâtiment F1 – 1er étage, Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 21 99
e-mail : ulbsports@admin.ulb.ac.be
e-mail : ecole-de-sports@ulb.ac.be
www.esprit-ulbsports.eu/
www.ulbruxelles.be/docs/sport/ecole_de_sports.html